



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

Aux directions d'école

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80
www.fr.ch/osso

Réf: 519/MP/vr
T direct: +41 26 305 73 80
Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

Givisiez, le 24 avril 2020

Enseignement immersif

Madame,
Monsieur,

Bien que l'enseignement immersif ne soit pas une priorité absolue pour le moment, nous nous permettons de vous transmettre des informations à ce sujet. Celles-ci sont importantes en vue de l'établissement des contrats d'enseignant-e-s et de leur indemnisation pour le travail fourni cette année scolaire.

Écoles qui ont mis sur pied des cours immersifs conformément à la proposition 8 au cours de l'année scolaire 2019/20

Les directions d'établissement veillent à transmettre pour chaque enseignant-e concerné-e ses coordonnées (nom et prénom) et le nombre de leçons qu'il ou elle a effectivement enseignées en L2 (proposition 8) à M. Jean-Paul Simonet (jean-paul.simonet@fr.ch) **au plus tard fin mai 2020**. Les enseignant-e-s seront rémunéré-e-s à la fin de l'année scolaire 2020 conformément aux directives du 1^{er} mai 2019, chapitre 3.

Annnonce des projets d'enseignement immersif pour l'année scolaire 2020/21

Il y a deux façons d'annoncer un projet d'enseignement immersif
(<https://res.friortail.ch/immersion/anmeldung-von-projekten>)

1) Des ressources sont élaborées et des décharges souhaitées : le projet doit être enregistré via le lien en ligne <https://formulaire.fritic.ch/index.php/987423?lang=fr>.

2) Aucune décharge n'est souhaitée: le projet doit toujours être enregistré à l'aide du formulaire sans décharge.

https://res.friortail.ch/immersion/sites/immersion/files/projet_immersion_sans_ressource_fr.pdf

Les projets selon la proposition 9 avec décharge doivent être enregistrés au plus tard pour la mi-mai 2020. Les projets selon la proposition 8 peuvent être enregistrés tout au long de l'année scolaire.

Formation continue immersion 2020 - Comment concevoir de bonnes leçons en L2?

La formation s'adresse à tous les enseignant-e-s 1^H à 11^H (francophones et alémaniques).

Première partie : connaissances de base sur la méthode EMILE (apprentissage intégré du contenu et des langues). Comment se construit une séquence pédagogique immersive et quels sont les principes clés ?

Deuxième partie : mise en pratique des connaissances acquises (développement de séquences d'enseignement).

Lors de la réunion finale, les séquences d'enseignement seront échangées et analysées.

Les inscriptions au cours sont possibles sur le site de la HEP
(<https://www.hepfr.ch/formationcontinue>).

Friportail, page d'immersion


Pour rappel, le site rassemblant toutes les informations nécessaires au sujet de l'enseignement immersif dans le canton de Fribourg se situe à l'adresse suivante :

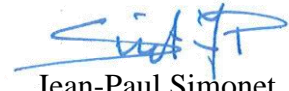
<https://res.friportail.ch/immersion/accueil>

En cas de question, n'hésitez pas à solliciter Evelyne Brülhart (cycle 3) ou Jean-Paul Simonet (cycles 1 et 2).

Tout en vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Michel Piller
Inspecteur scolaire
026 305 12 34


Evelyne Brülhart
Collaboratrice pédagogique
026 305 45 42


Jean-Paul Simonet
Collaborateur pédagogique
026 305 73 95